

COMMUNE DE FREHEL
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 22 juin, les membres du conseil municipal, appelés à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, se sont réunis à 20h30 dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2017

Etaient présents : Mmes BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, TADIER Joëlle, MARTIN Caroline, BLINTZOWSKY Christiane, PINAUD Bernard, CHOLET Didier, BERNARD Claude, POINSOT Jean-Pierre, LAUNAY Jacques CALLIOT Michel, GIRARD Jacques, PANNETIER Laurent.

Etaient absents, représentés : Mme ANDRE Valérie, Mme MAIGNAN-NABUCET Mélanie.

Madame MARTIN Caroline, candidate, est élue secrétaire de séance.

Préalablement à l'étude de l'ordre du jour, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée de la démission pour raisons professionnelles de Madame RIO Isabelle.

Délibération n° 2017 -2- 075 : Approbation du rapport d'activités du casino saison 2015-2016 :

Conformément aux articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire fournit à l'autorité délégante, chaque année avant le 1^{er} juin au plus tard, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge du dossier présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités du Casino pour la saison 2015/2016, et informe du principe de délégation de service public (DSP) pour l'exercice de son activité de jeux, contrôlée et autorisée par l'état.

Après mise en concurrence, la délégation a été accordée pour 15 ans au délégataire actuel avec signature d'un cahier des charges entre celui-ci et la commune de Fréhel (contrat signé le 2 juin 2015. application au 1^{er} novembre) Ce cahier des charges comporte entre autres obligations :

- continuité du service public et égalité des usagers : ouverture du 1^{er} novembre au 31 octobre de 10h 00 à 6h00.
- respect des dispositions législatives et réglementaires
- protection des joueurs à risque

- contribution au développement de la station par : la gestion des jeux, une restauration de qualité et des animations fréquentes et variées.
- promotion du casino et de la station par une publicité adaptée
- maintien de locaux spacieux et adaptés répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité
- restaurant et bars ouverts à l'année
- animations par musiciens ou artistes de variétés tous les week- ends, veille et jours fériés, tous les jours semaines 29 à 34
- deux spectacles de qualité à titre gratuit en saison estivale
- participation à l'animation de la station fixée à 100 000€ TTC par an.

Le rapport d'activités présenté par la direction du Casino comporte bien l'ensemble des éléments nécessaire à notre contrôle et permet de vérifier le respect du cahier des charges. Après examen, Madame le Maire propose l'approbation de ce rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le rapport d'activités du casino de Fréhel pour la saison 2015/2016.

Délibération n° 2017-2- 076 : Contrat Territorial Eau et Milieux Aquatiques (CTEMA)-Avis du conseil :

Madame le Maire informe les membres du conseil que par arrêté préfectoral du 4 avril 2017, une enquête publique a été prescrite du 9 mai au 12 juin 2017, pour la demande d'autorisation concernant la réalisation des travaux engagés dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Milieux Aquatiques (CTEMA) sur le bassin de la baie de la Fresnaye.

Le dossier d'enquête a été déposé en mairie à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Conformément à l'article R.214-8 du Code de l'Environnement, l'avis du conseil municipal doit parvenir aux services de la préfecture, au plus tard quinze jours après la date de clôture du registre d'enquête.

Le conseil municipal

- Vu les pièces du dossier mises à disposition du public ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **EMET un avis favorable.**

**Délibération n° 2017-2- 077 : Mandat de vente lotissements
« Domaine de la Grande Abbaye » et « Les Ormes » :**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'assemblée a désigné un notaire référent en charge de la rédaction des actes de cessions des terrains situés dans les lotissements communaux du « Domaine de la Grande Abbaye » et « Les Ormes ».

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le notaire référent n'a pas de mandat pour assurer la promotion et la publicité de la vente de ces lots. A cet effet, elle propose de mandater une agence immobilière moyennant rémunération de l'agence qui sera supportée par l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à conclure un mandat de vente avec une agence immobilière pour promouvoir la vente des lots des lotissements communaux cités.

**Délibération n° 2017-2- 078 : Parc Naturel Régional Rance côte
d'Émeraude –Engagement de principe de la collectivité :**

Monsieur PINAUD Bernard, rappelle aux membres du conseil qu'ils ont été destinataires d'un document les informant sur le projet de création d'un parc naturel régional porté par l'Association « Cœur Émeraude ».

Chaque commune située dans le périmètre du projet est invitée à se prononcer sur la poursuite de son engagement dans le projet de classement qui interviendra par décret après avis du conseil départemental et du conseil régional. Il est rappelé que l'inscription des communes dans le périmètre d'étude du Parc n'engage en rien celle-ci à faire partie du Parc à terme. Il reviendra à chaque conseil municipal de se prononcer sur l'adoption d'une charte et son adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Émeraude (qui se substituera à l'association) lors de la consultation finale prévue par le code de l'environnement.

Le classement de chaque commune dans le PNR sera déterminé par le vote du conseil municipal.

Un débat s'engage entre les élus sur l'engagement de la commune pour le projet. Le conseil municipal après en avoir et un vote à bulletins secrets :

-DECIDE à la majorité de ne pas adhérer au projet de création du Parc Naturel Régional porté par l'Association « Cœur Émeraude »(13 voix contre l'adhésion, deux voix pour et une abstention).

Compte rendu de la Commission travaux :

Monsieur LAUNAY Jacques, adjoint, en charge des travaux donne lecture du compte rendu de la commission « Travaux » qui s'est tenue le mardi 20 juin 2017 :

- 1) **Mini - golf** : la commission s'est rendue au mini -golf dans le but de constater les équipements installés sur le terrain mis en location. Une réflexion sera engagée concernant la pérennité de ces installations au regard des dispositions du règlement d'urbanisme et des installations (réseaux).
- 2) **Busage du fossé route de Plévenon secteur de la Ville Oie** : Pour des raisons de sécurité, une demande de busage sera faite auprès du conseil départemental pour un busage partiel du fossé au droit de la route départementale entre l'accès à la zone d'activité de la Ville Oie et la ferme de la Ville Oie.
- 3) **Cession de voies communales** : Deux demandes ont été faites par des particuliers pour acquérir deux emprises de voies communales. Deux dossiers d'enquête publique seront instruits préalablement à cette cession.
- 4) **Aménagement de la petite salle à la grande abbaye** : la salle située entre la cybercommune et la bibliothèque est en cours d'aménagement. Elle sera mise à disposition du centre de loisirs dès juillet prochain. Certains travaux seront différés à la rentrée (pose d'une nouvelle porte).
- 5) **Parking à bateaux, cale de l'Anse du Croc** : Certains pêcheurs regrettent que le parking qui leur est réservé, soit utilisé par des personnes qui pourraient stationner sur le grand parking situé en amont. Un panneau interdisant l'accès à ce parking sera posé, avec la mention « Interdit sauf plaisanciers ».
- 6) **Pose de défibrillateurs** : Après la pose d'un défibrillateur à proximité du parking de l'Anse du Croc (en cours), Madame le Maire propose l'installation de deux autres ; un à l'école de voile de Sables d'Or les Pins et un autre au complexe sportif de la Ville Oie.

Délibération n° 2017-2- 079 : Cession d'emprise de voies publiques

Madame le Maire rappelle que la commission travaux a eu connaissance de la demande de particuliers portant sur l'acquisition d'emprise partielle ou totale de voies publiques. Cela concerne d'une part une emprise située Route des Rues et située à la Ville André d'autre part. Préalablement à cette cession, Madame le Maire propose que deux dossiers d'enquête publique distincts soient instruits afin de recueillir l'avis des riverains notamment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le principe de la cession des emprises totales ou partielles des voies communales citées
- **DIT** qu'il se prononcera définitivement sur les modalités de ces cessions après enquête publique (bornage, coût des cessions, frais...)

Délibération n° 2017-2-080 : Participation de la commune au voyage à Paris des enfants scolarisés à Plévenon :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que certains enfants scolarisés à Plévenon ont effectué un voyage à Paris et financé en partie par la commune de Plévenon à hauteur de 60€ par enfant. Elle propose que la commune de Fréhel participe financièrement au coût de ce voyage dans les mêmes proportions.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte cette proposition. La participation communale sera versée à l'amicale laïque de Fréhel.

Affaires et questions diverses :

- **Don au CCAS :** Madame le Maire informe les élus que l'Association « Club Vedette France » a fait un don de 100€ au CCAS en remerciement de l'accueil qui leur a été réservé lors leur passage à Fréhel.
- **Climatisation de la salle du conseil municipal :** Madame le Maire signale qu'elle a signé un devis d'un montant de 8 000€ TTC avec l'entreprise « EREO » pour l'installation d'une climatisation dans la salle du conseil municipal.
- **Remplacement d'un foyer rue de la Grande Abbaye :** un foyer défectueux sera remplacé par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant 420,00€ après déduction de la participation de 60% du syndicat.
- **Convention pour le ramassage et le traitement des algues vertes :** Madame le Maire informe les membres du conseil que la convention qui unissait la commune et l'EPCI de Matignon est reconduite avec l'EPCI de Dinan-Agglomération selon les mêmes termes.
- **Remerciements de la SNSM :** La SNSM remercie la municipalité pour son soutien dans le cadre de la diffusion de la campagne de communication et d'appel à la générosité.

- **Invitation** des enfants de l'école de Fréhel à la soirée organisée à l'école de Plévenon le vendredi 23 juin à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

La secrétaire,